



## **123 Multimédia lance son processus d'introduction en bourse**

Fourchette Indicative de prix : entre 30 euros et 34,90 euros par  
action

**Paris, mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2004, 123 Multimédia lance aujourd'hui son processus d'introduction en bourse sur le Second Marché d'Euronext Paris.**

A la suite de l'enregistrement le 19 novembre 2004 du document de base d'123 Multimédia, l'Autorité des marchés financiers a apposé ce mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2004 le visa n°04-941 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse d'123 Multimédia.

La cession des titres 123 Multimédia prendra la forme :

- d'une offre à prix ouvert (« OPO ») destinée aux particuliers en France,
- d'un placement institutionnel en France et hors de France.

Détails sur le placement

- Le nombre d'actions mis à la disposition du marché est de 164 836 actions existantes, correspondant à environ 2 % du capital et des droits de vote d'123 Multimédia et de 1 272 264 actions nouvelles correspondant à environ 15,5 % du capital et des droits de vote d'123 Multimédia.
- Une option de sur-allocation portant sur, au maximum, sur 15 % de l'offre a été consentie aux établissements garants.
- La fourchette indicative de prix par action est de 30 euros à 34,90 euros, le prix définitif pourra se situer en dehors de cette fourchette.
- L'OPO débute le jeudi 2 décembre 2004 et devrait prendre fin le lundi 13 décembre 2004 à 12h00.
- Le placement institutionnel débute le jeudi 2 décembre 2004 et devrait prendre fin le lundi 13 décembre 2004 à 12h00.
- La fixation du prix devrait avoir lieu le lundi 13 décembre au soir.

***NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON***

- Les négociations d'actions 123 Multimédia devraient débuter le mardi 14 décembre sur le second Marché d'Euronext Paris.

Le Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre de cette opération est Credit Suisse First Boston, Société Générale étant Teneur de Livre associé.

## **A propos d'123 Multimédia :**

Filiale de la société Index Corporation (l'un des plus importants fournisseurs de contenu pour téléphonie mobile au Japon) 123 Multimédia est l'un des principaux fournisseurs de produits et services multimédia à valeur ajoutée à destination du grand public et du monde de l'entreprise, en France, dans la plupart des pays d'Europe occidentale et dans certains autres pays.

Elle fournit aux utilisateurs des services de personnalisation des téléphones mobiles, tels que sonneries, logos, jeux utilisant le langage de programmation Java, messages de répondeurs, contenus vidéo, tonalités d'appels (« *ring back tone* »), blagues interactives, sonneries et répondeurs vidéo, services d'information (horoscopes, résultats sportifs, météo, par exemple) et des services interactifs comme des services communautaires (« *chat* », « *dating* ») et des jeux-concours.

Les produits et services de la société sont accessibles au moyen de divers canaux : les services téléphoniques, le téléphone mobile (par des services de messages courts « SMS », des services de messages multimédia « MMS » et l'Internet mobile), Internet et la télévision interactive au travers des deux chaînes de télévision de la société. La facturation des services est réalisée au travers de solutions de type kiosque mises en place par les opérateurs fixes et mobiles (numéros de téléphone surtaxés ou « Audiotel », de solutions de SMS surtaxés ou « SMS Premium », de MMS surtaxés ou « MMS Premium », d'Internet mobile surtaxé telles que Vodafone Live, Orange World, ou I-Mode).

123 Multimédia dispose d'une grande expertise du processus créatif et réalise en interne la majeure partie du contenu qu'elle offre à ses clients. Elle considère disposer également de l'un des principaux catalogues de contenu multimédia en Europe. Ce catalogue est constitué de plus de 150 000 produits et services multimédia réalisés en interne ou à partir de contenus sous licence provenant d'entités de premier plan comme BMG, EMI, telles que Keith Haring (Keith Haring Fondation, Art Merchandising), Tom & Jerry (Turner Entertainment Networks International Limited, société éditrice de la chaîne Cartoon Network), ou Tintin (Moulinsart) et les musées nationaux français ou South Park (Comedy Partners).

En complément de la fourniture directe de produits et de services multimédia à valeur ajoutée destinés au grand public (activité « BtoC »), la société tire également profit de son savoir-faire en matière de création, de marketing et de technologie pour fournir des services à des entreprises telles que des fabricants ou des opérateurs de téléphonie mobile, des sociétés de média ou des grandes marques (activité « BtoB »).

Le chiffre d'affaires s'établissait à 75,5 millions d'euros en 2001, à 95,5 millions d'euros en 2002 et a atteint 118,7 millions d'euros en 2003. Environ 71 % du chiffre d'affaires 2003 a été généré par l'activité BtoC. Le chiffre d'affaires s'élève à 71 millions d'euros pour le premier semestre 2004. Au cours de chacune de ses 17 années d'existence, la Société a enregistré un résultat positif. Cela lui a permis d'auto-financer ses plates-formes techniques et de développer ses propres équipes de création, de marketing et informatique. La Société a réalisé un bénéfice net de 9 millions d'euros en 2003.

## **PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION**

Certains termes et certaines expressions commençant par une majuscule utilisés dans ce descriptif résumé des principales caractéristiques de l'opération sont définis dans le chapitre 2 de la note d'opération qui a reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 04-941 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

### **Société émettrice**

Dénomination sociale	123 Multimédia
Secteur d'activité FTSE™	547 Publishing and Printing
Nationalité de la société	française

### **Actions dont l'admission au Second Marché d'Euronext Paris est demandée**

La totalité des actions composant le capital de la Société à la date de la présente note d'opération, soit 6 601 000 actions intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie, ainsi que, d'une part, la totalité des 329 671 actions devant être émises au plus tard le 13 décembre 2004 sur exercice des BCE (tels que définis ci-dessous) et, d'autre part, l'ensemble des actions nouvelles devant être émises ou susceptibles de l'être, dans le cadre de l'opération.

### **Structure du Placement**

Préalablement à la première cotation, il est prévu que la diffusion de certaines des actions existantes et des actions nouvelles dans le public (le **Placement**) se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une « offre à prix ouvert », principalement destinée aux personnes physiques (l'**OPO**),
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le **Placement Global**), comportant :
  - un placement public en France, et
  - un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique en application de la règle 144A du *US Securities Act* de 1933 (le **Securities Act**).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant exercice éventuel de l'Option de Sur-allocation. Les nombres définitifs d'actions affectées à l'OPO d'une part et au Placement Global d'autre part seront arrêtés dans le respect des principes édictés à l'article 7 de la décision n° 2000-01 du Conseil des marchés financiers.

### **Actionnaires cédants**

110 salariés de la Société (les **Actionnaires Cédants**), titulaires de 329 671 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (les **BCE**) et qui se sont irrévocablement engagés, d'une part, à

**NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON**

exercer la totalité de leurs BCE au plus tard le 13 décembre 2004 et, d'autre part, à céder, dans le cadre du Placement, 164 836 actions devant être émises sur exercice desdits BCE.

**Actions objet du placement**

Le nombre total maximum et la provenance des actions offertes au public sont les suivants :

*Nombre initial d'actions mises à la disposition du marché dans le cadre du Placement :*

- 164 836 actions existantes de la Société, toutes de même catégorie, émises au plus tard le 13 décembre 2004 sur exercice des BCE et représentant environ 2,00 % du nombre total d'actions et de droits de vote de la Société, après réalisation de l'augmentation de capital visée ci-après et avant exercice de l'Option de Sur-allocation, et
- 1 272 264 actions nouvelles, toutes de même catégorie, représentant environ 15,5 % du nombre total d'actions et de droits de vote de la Société après réalisation de l'augmentation de capital visée ci-après et avant exercice de l'Option de Sur-allocation.

*Nombre définitif d'actions mises à la disposition du marché dans le cadre du Placement :*

Le nombre initial d'actions de la Société émises dans le cadre du Placement et mises à la disposition du marché pourra être augmenté d'un nombre maximum de 215 763 actions en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation consentie par la Société aux établissements garants. Le nombre total d'actions mises à la disposition du marché serait, dans ce cas, porté à 1 652 863 actions. Par ailleurs, aucune clause d'extension n'est prévue.

Le nombre définitif d'actions mises à la disposition du marché dans le cadre du Placement fera l'objet d'un communiqué de presse qui devrait être publié le 14 décembre 2004.

*Option de Sur-allocation :*

Credit Suisse First Boston, agissant au nom et pour le compte des établissements garants, a la faculté, pour couvrir d'éventuelles sur-allocations ou à des fins de stabilisation (**l'Option de Sur-allocation**) et dans l'ordre suivant :

- en premier lieu, d'acquérir, ou de faire acquérir, à tout moment jusqu'au 12 janvier 2005, un nombre maximum de 36 263 actions devant être émises au plus tard le 13 décembre 2004 sur exercice des BCE et détenues par les Actionnaires Cédants, au Prix du Placement Global, et
- en second lieu, et après exercice de la faculté décrite ci-dessus, de souscrire un nombre maximum de 179 500 actions nouvelles émises sur exercice de bons de souscription d'actions (les **BSA**), devant être émis par le conseil d'administration de la Société le 13 décembre 2004 en vertu de la onzième résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 4 octobre 2004. Les BSA, dont l'émission a été réservée à Credit Suisse First Boston, agissant au nom et pour le compte des établissements garants, seront émis au prix unitaire de 0,01 euro et donneront chacun le droit de souscrire à une action au Prix du Placement Global. L'exercice des BSA, qui sera possible à tout moment jusqu'au 12 janvier 2005, permettra aux établissements garants de souscrire, le cas échéant, un nombre maximum de 179 500 actions supplémentaires.

**NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON**

Le nombre total d'actions mises à la disposition du public dans le cadre de l'Option de Sur-allocation représentera ainsi au maximum 215 763 actions, soit environ 15 % du nombre d'actions mises initialement à la disposition du marché.

*Prix par action :*

A titre indicatif, le prix par action devrait être compris entre 30 euros et 34,90 euros. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourra se situer en dehors de cette fourchette et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 13 décembre 2004. Il fera l'objet d'un communiqué de presse qui devrait être publié le 14 décembre 2004 et d'un avis publié par Euronext Paris.

**Cession d'actions existantes**

*Date de jouissance :*

Les actions cédées portent jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et donneront droit aux dividendes qui seront éventuellement payés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

*Nombre d'actions à céder :*

164 836 actions, susceptible d'être porté à 201 099 actions en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation. Le nombre définitif d'actions cédées fera l'objet d'un communiqué de presse qui devrait être publié au plus tard le 14 décembre 2004.

*Produit brut de la cession :*

6 525 663 euros en cas de cession des 201 099 actions cédées (y compris les 36 263 actions cédées en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation), à un prix par action égal au point médian de la fourchette indicative de prix mentionnée ci-dessus (soit 32,45 euros).

**Augmentation de capital**

*Date de jouissance :*

Les actions émises portent jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et donneront droit aux dividendes qui seront éventuellement payés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

*Nombre maximum d'actions à émettre :*

1 272 264 actions pouvant être porté à 1 451 764 actions en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation.

Le nombre définitif d'actions à émettre fera l'objet d'un communiqué de presse qui devrait être publié au plus tard le 14 décembre 2004.

*Produit brut de l'émission :*

Au maximum 47 109 742 euros en cas d'émission du nombre maximum de 1 451 764 actions (y compris les 179 500 actions émises en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation) à un prix par action égal au point médian de la fourchette indicative de prix mentionnée ci-dessus (soit 32,45 euros).

## **Garantie**

Le Placement doit faire l'objet d'une garantie de placement par un groupe d'établissements financiers dirigé par Credit Suisse First Boston, établissement financier introducteur, Chef de file et Teneur de livre, portant sur l'intégralité des titres initialement offerts. Cette garantie constitue, pour ce qui concerne l'émission des actions nouvelles, une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce. Le contrat relatif à cette garantie comporte une clause de résiliation usuelle en la matière et pourra notamment être résilié dans l'hypothèse où surviendraient certains événements de nature à rendre impossible ou à compromettre le Placement. Dans le cadre du contrat relatif à cette garantie, la Société s'est engagée à indemniser les établissements financiers garants de certains préjudices qu'ils pourraient subir, notamment en application du *Securities Act*.

La signature du contrat relatif à cette garantie devrait intervenir au plus tard le jour de la publication du Prix de l'OPO et du Prix du Placement Global.

Les établissements devant être parties au contrat de garantie visé ci-dessus sont les suivants :

- Credit Suisse First Boston
- Société Générale

Conformément aux dispositions du Règlement (CE) n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et des articles 631-7 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, des opérations de stabilisation sont susceptibles d'être menées par Credit Suisse First Boston entre la date du début des négociations des actions de la Société sur le Second Marché d'Euronext Paris et le trentième jour suivant cette date, soit du 14 décembre 2004 au 12 janvier 2005.

Ces opérations de stabilisation ont pour objectif de soutenir le prix des actions de la Société sur le Second Marché d'Euronext Paris. A ce titre, il est précisé qu'en aucun cas ces opérations de stabilisation ne pourront être réalisées à un prix supérieur au prix définitif du placement. Si des opérations de stabilisation sont menées, Credit Suisse First Boston pourra décider d'y mettre fin à tout moment.

## **Cotation**

La première cotation des actions 123 Multimédia sur le Second Marché d'Euronext Paris devrait intervenir le 13 décembre 2004.

Les négociations des actions 123 Multimédia sur le Second Marché d'Euronext Paris devraient débuter le 14 décembre 2004.

## **Calendrier indicatif de l'opération**

2 décembre 2004	Ouverture de l'OPO. Ouverture du Placement Global.
13 décembre 2004	Clôture de l'OPO. Clôture du Placement Global (sauf clôture anticipée). Fixation du Prix de l'OPO et du Prix du Placement Global. Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'OPO.

**NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON**

	Première cotation des actions de la Société.
14 décembre 2004	Publication dans la presse du communiqué confirmant le dimensionnement final de l'OPO et du Placement Global et indiquant le Prix de l'OPO et le Prix du Placement Global. Début des négociations des actions de la Société sur le Second Marché d'Euronext Paris.
16 décembre 2004	Règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'OPO et du Placement Global.
12 janvier 2005	Date limite d'exercice de l'Option de Sur-allocation.

**Contact investisseurs**

Jeremy Prince  
Responsable des relations investisseurs  
123 Multimédia  
36 rue Jacques Babinet  
31100 Toulouse

Téléphone : 05 61 43 50 50  
Télécopie : 05 61 44 40 05  
mail : [jeremy.prince@123multimedia.com](mailto:jeremy.prince@123multimedia.com)

[www.123multimedia.com](http://www.123multimedia.com)

**Intermédiaires financiers**

Credit Suisse First Boston - Chef de File et Teneur de Livre

Société Générale - Chef de File associé

**Mise à disposition du prospectus**

Un prospectus composé d'un document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 19 novembre 2004 sous le n° I. 04-204 et d'une note d'opération a reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 04-941 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de 123 Multimédia, 36 rue Jacques Babinet, 31100 Toulouse, France, auprès des intermédiaires financiers mentionnés ci-dessus, ainsi que sur les sites Internet de la Société (<http://www.123multimedia.com>) et de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>).

**Avertissement**

L'Autorité des marchés financiers a apposé sur le document de base de la Société l'avertissement suivant : « L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur l'observation des Commissaires aux comptes portant sur le point exposé dans la note 3.2 de l'annexe concernant le changement de présentation d'une partie du chiffre d'affaires, désormais comptabilisé net des charges de gestion des opérateurs. »

**NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON**

*Ce communiqué de presse est publié sur demande de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre des dispositions de l'article 222-10 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans avoir fait l'objet d'un enregistrement ou bénéficié d'une exemption à l'obligation d'enregistrement conformément au US Securities Act de 1933, tel que modifié. 123 Multimédia n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement, conformément au US Securities Act de 1933 tel que modifié, de tout ou partie des actions vendues ni de procéder à une offre publique aux Etats-Unis. Toute offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis devrait faire l'objet d'un prospectus contenant une information détaillée sur 123 Multimédia, sa direction ainsi que ses états financiers.*

*Ce communiqué n'est destiné qu'à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements ("investment professional") au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2001 (l'"Ordre") ou à toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) de l'Ordre (ces personnes étant collectivement désignées comme les "personnes habilitées"). Les actions ne sont disponibles et ne pourront être offertes ou émises qu'à de telles personnes habilitées et toute offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat des actions existantes ou de la souscription des actions nouvelles ne pourra être réalisé qu'avec de telles personnes habilitées. Aucune autre personne ne doit s'en remettre à ce communiqué. La diffusion du présent communiqué ou de tout autre document lié à l'offre doit être réalisée dans le respect des règles précitées.*

*Credit Suisse First Boston et Société Générale n'agissent que pour le compte d'123 Multimédia et des Actionnaires Cédants dans le cadre du Placement et ne seront responsables qu'à leur égard pour les garanties et conseils qu'ils donnent dans le cadre du Placement.*

*Les éventuelles opérations de régularisation seront effectuées en conformité avec toute réglementation applicable, y compris les FSA/Stabilisation rules.*

*La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable. Ce communiqué ne doit pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. L'information figurant dans ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*